

Les décisions

- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 8 juillet 2014;
- ▶ Election du Bureau de l'UVHC ;
- ▶ Soutenabilité de l'offre de formation ;
- ▶ Modifications du dossier d'accréditation
- ▶ Convention e-portfolio ;
- ▶ Subvention à l'amicale du personnel ;
- ▶ Campagne d'emplois ;
- ▶ Projet de statuts de la ComUE Lille Nord de France ;
- ▶ Sorties d'inventaire ;
- ▶ Actions Sociales d'Initiative Universitaire (ASIU)
- ▶ Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers d'être présents. Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs. Il retire le point relatif au bilan social 2013 de l'ordre du jour en raison de l'envoi tardif des documents aux conseillers. Ce point sera étudié lors du prochain CA.

- Approbation du compte-rendu du CA du 8 juillet 2014

M. O. Birembaux s'étonne du vote du Comité Technique et du peu de membres à voix délibératives présents. Il souhaite que son intervention page 5 soit modifiée ainsi : au lieu de « *demande si..* », écrire « *ou comprend, d'après la présentation* ». De plus, il souhaite page 9 que soit ajouté « *M. le Président dit à M. Jenot qu'il va faire vérifier les informations* ».

En l'absence d'autres remarques et prenant en compte ces modifications, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Election du Bureau de l'UVHC

M. le Président explique que la loi du 22 juillet 2013 modifie la composition de la gouvernance des établissements. Outre le Président, sont prévus des Vice-Présidents institutionnels (VP CA, VP COR et VP COFVU) et des VP délégués.

M. E. Winter demande s'il n'y a que des Vice-Présidents dans le Bureau.

M. P. Chabasse lui rappelle la composition et le fonctionnement du Bureau sont repris dans l'article 11 des statuts de l'établissement. Le Bureau est composé du Vice-Président du Conseil d'Administration, du Vice-Président de la Commission de la Recherche et du Vice-Président de la Formation et de la Vie Universitaire, ainsi que de Vice-Présidents délégués dont la liste et les attributions sont fixées par arrêté. Par ailleurs, le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable siègent au Bureau. Enfin, selon les questions à l'ordre du jour, le Vice-Président Etudiant du Conseil Académique ainsi que les Directeurs de services communs sont associés aux travaux du Bureau.

M. le Président précise que l'équipe ne change pas, seulement certaines attributions. La loi impose désormais qu'il y ait un VP CA. Il lit la liste des membres du Bureau proposé au vote des conseillers :

- Mme Souad Harmand, professeur des universités, vice-présidente du Conseil d'Administration et Vice-Présidente de la Commission des Etudes et de la Vie Universitaire ;
- M. Abdelhakim Artiba, professeur des universités, vice-Président de la Commission de la Recherche ;
- M. Jean-Pierre Rouzé, professeur agrégé, vice-président délégué aux finances et au pilotage ;
- M. Cyril Garnier, maître de conférences, vice-président délégué aux ressources humaines ;
- M. Fabrice Guizard, maître de conférences, vice-président délégué aux relations internationales ;
- M. Bernard Deremetz, maître de conférences, vice-président délégué à la formation continue, à l'apprentissage et aux relations avec l'entreprise ;
- Mme Nathalie Caouder, maître de conférences, vice-présidente déléguée à la réussite des étudiants et à la vie étudiante ;
- M. Abdelhak Kabila, maître de conférences, vice-président délégué à la communication et aux relations extérieures.

M. E. Winter rappelle que M. Rouzé était chargé de la qualité auparavant. Il demande si ce n'est plus le cas.

M. le Président lui répond que le domaine de la qualité fait l'objet d'une charge de mission supplémentaire pour M. Rouzé. Cela n'a pas changé.

M. E. Winter demande pourquoi la liste des chargés de mission n'est pas présentée au CA.

M. le Président lui répond que cela ne relève pas de la compétence du CA. Il ajoute que la plupart des chargés de mission vont être maintenus.

M. M. Varago, Responsable administratif de la Direction Générale, explique aux conseillers qu'il s'agit d'un scrutin par bulletin, par vote bloqué sans panachage.

Une fois les opérations de votes effectuées, il est procédé au dépouillement.

Vote : adoption à la majorité des suffrages exprimés (18 pour, 2 contre).

M. le Président remercie les conseillers pour leur soutien et celui de son équipe.

- Soutenabilité de l'offre de formation

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, rappelle qu'auparavant le Ministère habilitait les formations de l'établissement et donnait une dotation en conséquence. Maintenant, il s'agit de demander l'accréditation de l'établissement en fonction de nos moyens. Il présente les moyens humains et financiers mobilisés par l'établissement pour mettre en œuvre les formations mentionnées au dossier d'accréditation des formations.

Mme S. Harmand explique que le Ministère a une vision « macro ». Les effectifs du territoire sont constants. Si on crée de nouvelles formations, alors on vide nécessairement les autres.

M. J-P. Rouzé constate que l'inscription de plusieurs nouvelles licences professionnelles à l'IUT augmente le H/E, dans la mesure où les indicateurs ne permettent que de faire apparaître des effectifs constants.

M. E. Cartignies répond que les licences professionnelles sont toutes ouvertes en formation initiale mais elles génèrent des ressources propres pour l'établissement : l'IUT a mixé les publics pour réaliser des économies d'échelle.

M. F. Barbier estime que certaines composantes jouent le jeu et d'autres non. Il craint qu'elles ne se battent entre elles si certaines s'attachent à diminuer les heures complémentaires et les autres non.

Mme S. Harmand confirme que l'IUT pourra ouvrir ses nouvelles formations si les 11 629 heures sont financées.

Mme C. Follet se demande si on veut encore une Université en France. Des composantes comme celle qu'elle dirige vont finir par fermer si on continue de demander à baisser les heures d'enseignement.

Mme S. Harmand lui rappelle que les postes d'ingénieurs dans les entreprises sont majoritairement pourvus par des étudiants titulaires d'un master.

Mme C. Follet ajoute que les étudiants de l'ISTV n'ont pas les mêmes capacités que ceux qui ont pu aller en classe préparatoire. Elle se dit très fière d'eux et fière de ceux qui les forment quand ces étudiants travaillent ensuite dans l'industrie.

M. E. Cartignies estime que le simulateur du Ministère est biaisé. Il faut justifier les dépenses. 70% des ressources propres de l'IUT sont dans le budget.

M. J-P. Rouzé lui répond que les indicateurs ministériels sont tels qu'ils sont et qu'il a remonté au Ministère leurs limites.

Mme M. Sforzin regrette la politique du cynisme du Ministère. Le simulateur ne tient pas compte de l'inégalité de traitement dans notre université. Il est de la responsabilité des membres du CA et des universitaires de faire remonter ces craintes.

M. le Président lui confirme que ces informations sont remontées à la CPU qui transmet au Ministère.

M. M. Défossez évoque les questions diverses du conseil de la FDEG, en écho aux discussions des conseillers, sur la volonté de l'Université de promouvoir la filière AES et les Masters. On se dit que toute création doit se faire à moyens constants. Nous pensions que nous pourrions compter sur la marge de manœuvre créée par les départs en retraite.

M. le Président lui répond qu'il souhaite que toutes les composantes se développent. Toutefois, la Direction se voit contrainte de procéder au gel des emplois pour boucler le budget.

M. M. Défossez estime que si le Ministère part d'une évolution à effectif constant, cela signifie que les moyens devraient être pris là où les formations diminuent pour financer celles qui augmentent.

M. F. Barbier demande pourquoi on ne ferait pas une filiale « formation continue » pour les extraire des comptes, comme on a fait une filiale « recherche ».

M. le Président lui répond que pour le simulateur on ne peut pas. Par contre, en interne, on a ce schéma-là. Ce qui nous manque aujourd'hui, c'est le coût réel des formations. Actuellement, c'est l'établissement qui supporte financièrement la différence.

M. F. Barbier sait que l'IUT développe l'apprentissage mais il n'est pas certain qu'il y ait équilibre entre les recettes et les dépenses.

M. E. Cartignies lui répond que si la FC et la FA n'existaient pas, l'IUT ne pourrait pas vivre.

M. J-P. Rouzé estime qu'il faut faire en sorte que l'évaluation des coûts de formation soit au plus près des coûts réels, prenant en compte la répartition des charges communes.

M. le Président regrette que les structures privées aient mis la main sur le marché de la formation continue (32 Milliards par an et seuls 4% reviennent aux Universités).

Un débat s'instaure sur la formation continue.

M. M. Défossez revient sur la proposition de création de filiale. Une filialisation n'a qu'un intérêt limité. Le problème ici, c'est que la prestation est effectuée par une composante. Le service commun de la formation continue devrait rendre des services aux différentes composantes. A l'heure actuelle, ce sont des initiatives de collègues et non du service commun.

M. le Président lui répond que les quelques imperfections de ce service font l'objet d'une étude et d'une attention particulière.

Mme C. Follet fait remarquer que sur le site de Formasup, l'UVHC est le seul établissement présentant un master apprentissage au niveau scientifique. Or les entreprises n'étant pas assujetties à la taxe d'apprentissage, l'ISTV ne récupère rien. Il faut aller vers des formations qualifiantes et non diplômantes.

Mme S. Harmand annonce justement que l'établissement vient de signer un contrat de formation qualifiante avec le Centre Hospitalier de Valenciennes.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à la majorité des suffrages exprimés (4 abstentions).

- Modifications du dossier d'accréditation

Mme S. Harmand rappelle que le dossier d'accréditation (offre de formation pour le prochain quinquennal) avait été présenté et voté au CAC du 16 juin et au CA du 17 juin. Cependant, certains changements ont été nécessaires avant l'envoi du dossier en juillet au ministère. Elle parcourt la synthèse de ces changements : ajout d'une licence professionnelle « services à la personne », suppression du Master Mention Design, Fusion des Licences Professionnelles « Conception et réalisation de la formation d'adultes (IAE) et « Gestion de projets en RH (IUT) » sous une même mention « métiers de la GRH : formation, compétences et emploi ». Les autres modifications concernent des changements d'intitulés, surtout en raison de la nouvelle nomenclature, ainsi que 3 modifications de co-accréditations.

M. E. Cartignies rappelle que le Contrat d'Objectifs et de Moyens de l'IUT devait être remonté avec le dossier d'accréditation. Il demande s'il sera présenté au prochain CA.

M. J-P. Rouzé lui répond par l'affirmative, en même temps qu'une synthèse des COM des autres composantes, au CA du 11 décembre 2014.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Convention ePortfolio

M. A. Mayeur, Directeur des Systèmes d'Information, explique aux conseillers que l'ePortfolio est un projet national porté par l'UVHC en partenariat avec les établissements suivants : l'Université de Paris Descartes, l'Université de Poitiers, l'Université de Bretagne Occidentale, l'Université de Strasbourg et l'ESPE de l'Académie de Nantes. La convention présentée stipule les engagements de chaque partenaire au développement du système ePortfolio et la participation financière de l'UVHC, porteur du projet.

M. H. Ezzedine demande pourquoi les montants des dispositions financières sont différents en fonction des partenaires.

M. A. Mayeur lui répond qu'un des partenaires accueille une maquette, ce qui occasionne des frais supplémentaires.

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie M. Mayeur et propose aux conseillers de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Subvention à l'Amicale du personnel

Mme M. Druart, Présidente de l'Amicale du personnel, présente la demande de subvention d'un montant de 5 000€ pour organiser des projets à destination du personnel et de leur famille.

M. A. Bruhier s'étonne du montant octroyé par l'établissement, comparé aux subventions accordées aux associations étudiantes.

M. O. Birembaux explique aux étudiants que l'Amicale du personnel est une association de type « Loi 1901 » et qu'il n'y a pas de comité d'entreprise dans l'établissement.

M. C. Garnier, Vice-Président délégué aux ressources humaines, rappelle que l'Amicale reprend les activités faites par certaines associations de personnels

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à la majorité des suffrages exprimés (3 abstentions).

- Campagne d'emplois

M. C. Garnier, Vice-Président délégué aux ressources humaines, explique aux conseillers la nécessité de réaliser une économie de masse salariale d'un montant de 300 000€ sur la campagne d'emplois. Concernant nos obligations au regard de la loi dite « Sauvadet », il reste encore 24 collègues titularisables.

M. le Président rappelle aux conseillers que dans le cadre de la loi « Sauvadet », l'établissement doit mettre aux concours 72 postes (18 postes par an pendant 4 ans) et nous n'avons pas de postes octroyés par le Ministère pour cela.

M. C. Garnier précise que sur les 72 collègues concernés, certains ont eu des concours à l'extérieur de l'établissement et d'autres ne souhaitent pas candidater.

M. F. Jenot demande quelles sont les autres pistes possibles hormis le gel des postes pour arriver à l'équilibre budgétaire. Il craint le message transmis au Ministère si on arrive à fonctionner sans ces postes. Il redoute également le message transmis aux collègues enseignants-chercheurs.

M. le Président lui répond qu'il faut de toute façon équilibrer le budget. Pour cela, il convient de limiter les dépenses de fonctionnement, augmenter les ressources propres et gérer au mieux la masse salariale.

M. C. Garnier insiste sur le fait que le « trou » à combler était bien plus important initialement. Le gel des postes ne porte que sur les 4 derniers mois de 2015. C'est une vision à plus long terme. Chaque année, l'évolution de la masse salariale nous coûte de plus en plus cher. Le gel des postes n'est pas une solution pérenne car on touche aux missions de l'établissement : la formation et la recherche.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, rappelle que le ratio des dépenses de masse salariale sur les recettes encaissables devrait être aux environs de 80%. Pour l'UVHC, il est désormais de plus de 83%, ce qui représente 100% de l'ensemble des crédits alloués par le Ministère.

M. F. Jenot n'est pas sûr que toutes les économies possibles aient été faites. Il demande si le GVT est pris en charge complètement.

M. le Président lui répond par la négative. En 2011, le GVT était pris en charge par le Ministère à hauteur de 30% et en 2012, environ 43%. Le GVT s'élève à 200 M€ / an pour toutes les universités et le Ministère ne le finance qu'à hauteur de 45 M€.

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, précise que le Ministère prend en charge partiellement le GVT annuel sans tenir compte de l'effet cumulatif d'année en année. Au total, les effets cumulés du GVT n'ont été que très partiellement compensés.

M. F. Jenot évoque alors les CDD recrutés par les laboratoires de recherche pour les faire fonctionner. Il demande si le gel de postes va entraîner le non-renouvellement de ces CDD.

M. le Président lui répond que le renouvellement des CDD sera possible s'ils sont financés par des ressources affectées.

M. E. Cartignies demande si les 7 nouveaux postes octroyés par le Ministère cette année seront également gelés.

M. C. Garnier lui confirme qu'ils sont bien comptabilisés dans le gel de la campagne d'emplois.

M. E. Cartignies alerte la Direction sur le potentiel en heures statutaires pour les composantes de formation ainsi que sur les congés maternité des enseignants. Il demande quelles solutions seront proposées.

M. le Président évoque l'idée de compensation pour que le pédagogique ne souffre pas.

M. F. Barbier rappelle que cela coûte moins cher de payer des heures complémentaires que de payer des heures statutaires.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, rappelle que le gel de la campagne d'emplois sera voté en même temps que le budget.

M. O. Birembaux souhaite réagir sur le fond et sur la forme concernant la décision de geler les postes : *« Sur le fond d'abord. Il n'y a pas si longtemps de cela, le VP Finances nous indiquait que le gel de poste n'était pas une bonne chose et pouvait être mal interprété par le ministère. Je partageais cet avis et reste persuadé que ce n'est pas une bonne solution. C'est pourquoi je voterai contre quand on votera sur le sujet. Sur la forme maintenant. Officiellement, nous, membres du CA, n'avons été informés qu'aujourd'hui à 15h30 de cette volonté de l'établissement alors que cette information court dans nos couloirs depuis un moment. Cela démontre la considération que nous porte notre administration. Je m'étais déjà plaint du fonctionnement de celle-ci en décembre 2012. Je ne peux que constater que ce fonctionnement s'est encore dégradé. »*

M. le Président précise aux Conseillers que le Comité Technique a été saisi de cette problématique et a voté contre. Ce point sera soumis au vote du CA lors de la prochaine séance.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au point suivant et accueille Mme S. Rousseau, Vice-Présidente chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche du Conseil Régional Nord-Pas de Calais.

- Projet de statuts de la ComUE Lille Nord de France

M. le Président rappelle que la version dite « V0 » des statuts de la Communauté d'Universités et Etablissements Lille Nord de France avait été présentée lors du précédent CA. La version dite « V1 » a été adressée au Ministère qui a émis un certain nombre de remarques. M. le Président confirme que c'est le scrutin direct qui a été retenu pour élire les représentants des

établissements au sein des instances de la ComUE. La représentation des universités non lilloises a été évoquée au CA de la ComUE : il s'agit de travailler ensemble pour constituer des listes communes. Il ajoute que les CA des autres universités ont voté favorablement pour ce projet de statuts, sauf l'Université d'Artois qui a repoussé le CA à une date ultérieure.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente CA et COFVU, évoque le travail avec la FUPL et les 6 Vice-Présidents COFVU pour cadrer les modalités de fonctionnement.

Mme C. Follet ne se dit pas gênée par la présence de la FUPL dans la ComUE, mais pas en tant que membre, en tant qu'associé.

M. le Président lui demande ce que cela va changer.

Mme C. Follet lui répond que ce sera l'argent.

Mme S. Rousseau explique aux Conseillers que la région Nord-Pas de Calais est une région particulièrement compliquée avec 6 universités publiques et une université privée. Malgré cela, la région connaît une faiblesse très importante du nombre de personnels de recherche (chercheurs, enseignants-chercheurs, BIATSS...) : pour être dans la moyenne nationale, il en faudrait le double. La région a subi des décennies de non-investissement de l'Etat dans les activités stratégiques. La recherche privée correspond à 0,3% du PIB, ce qui est le plus bas taux de France (hors Corse). Mme S. Rousseau estime que si les universités ne se mettent pas en ordre de marche pour les prochains appels à projets, cela ne s'améliorera pas. Il s'agit donc dans un premier temps de construire la ComUE Lille Nord de France tous ensemble, puis de construire l'Université de Lille et enfin de répondre à l'appel à projets IDEX (Université de Lille et les autres). La feuille de route du Préfet pour le prochain CPER annonce des crédits pour la recherche à hauteur de 2,8 M€ pour 5 ans (contre 35 M€ dans le précédent CPER) et 40 M€ pour l'enseignement supérieur (contre 100M€ auparavant). Mme S. Rousseau évoque la place de la Catho (FUPL) en tant que membre de la ComUE : cela apporte tout le réseau de la Catho. Elle conclut en exprimant la conviction que nous sommes à la croisée des chemins et qu'il ne faut pas se tromper de voie.

M. A. Bruhier estime que la représentation des étudiants au sein de la ComUE est un scandale (si une liste a moins de 10%, elle n'aura pas de représentants). Il réaffirme également son opposition au scrutin direct.

Mme S. Rousseau lui répond, qu'indéniablement, le scrutin direct est un risque de sous-représentativité des universités non lilloises. L'opportunité est donc de faire des listes collectives transversales.

M. A. Bruhier demande quels sont les étudiants qui ont travaillé sur le projet de statuts de la ComUE.

Mme S. Harmand lui répond que ce sont les étudiants élus au sein du CA de la ComUE.

Mme S. Rousseau avoue qu'elle n'est pas entrée dans le processus de travail sur les statuts. Toutefois, elle alerte les étudiants sur le fait de voter contre. De toute façon, il n'y a jamais assez de concertation. Elle leur propose de déposer une motion s'ils le souhaitent.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, estime qu'il faut bien mesurer notre marge de manœuvre. Ces statuts respectent la loi. La notion de seuil de 10% correspond à une condition de non validité. Les dispositions de la loi ESR et les statuts ne peuvent en disposer

autrement. Le scrutin direct est effectivement un enjeu pour l'UVHC. Toutefois, on peut voir un motif de légitimité pour un élu étudiant à l'être directement par ses pairs.

M. F. Jenot demande quand les universités lilloises vont fusionner.

M. le Président lui répond que ce sera en 2019 au plus tard.

M. A. Pilniak demande quels moyens les associations étudiantes auront pour ces élections, au risque sinon de sacrifier la vie étudiante.

Mme S. Rousseau avoue qu'en raison du sous-investissement de l'Etat, le budget de la Région va à la recherche et peu à la vie étudiante. Aussi, l'absence de coordination réelle des établissements dans la région engendre moins d'argent pour les étudiants in fine. Très rapidement, les diplômés des universités de la région vaudront moins sur le marché du travail que ceux des universités qui ont l>IDEX. Dans l'intérêt des étudiants et des chercheurs, ça serait bien d'être unanimes.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, conçoit que ce projet de statuts fait naître des insatisfactions. Il s'avoue en désaccord sur certains points mais compte tenu des enjeux collectifs, il voit mal comment on pourrait se passer de cette cohésion régionale. Cela revient à parler d'une même voix vis à vis des partenaires. Pour cette raison, il annonce qu'il votera « pour » ce projet de statuts.

M. le Président rappelle aux Conseillers que seuls 12 à 13 sites seront retenus au niveau national pour l>IDEX : il suffit de peu de choses pour en être écarté.

Mme S. Harmand rappelle que l>IDEX est porté par l'Université de Lille mais l'UVHC a déposé des projets émergents d'excellence au sein de cet IDEX. S'il est perdu, ce seront des financements en moins pour soutenir la vie étudiante entre autres.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à la majorité des suffrages exprimés (16 pour, 2 contre, 5 abstentions).

- Sorties d'inventaire

M. l'Agent Comptable présente la liste des biens faisant l'objet d'une sortie d'inventaire comptable suite à l'inventaire physique des biens de l'établissement pour la certification des comptes. Le montant total de ces biens s'élève à 1 479 085,28€ et concerne en grande partie des biens obsolètes des anciens bâtiments de Maubeuge et du bâtiment « Le Moulin » à Valenciennes.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Actions Sociales d'Initiative Universitaire (ASIU)

M. C. Garnier, Vice-Président chargé des ressources humaines, rappelle que les ASIU ont été reconduites à l'identique lors d'un CA précédent. Il s'agit juste de se prononcer sur une des aides qui n'était pas mentionnée : l'aide à l'autonomie, destinée à compenser des « frais liés à

l'état de santé ou au handicap », à la préservation de l'autonomie ou au maintien au domicile. Il précise que cette aide est soumise à une évaluation sociale (rencontre avec l'assistante sociale) et sous conditions de ressources.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Questions diverses

1. M. P. Rutkowski demande s'il serait possible de diffuser le calendrier prévisionnel des instances de l'établissement.

M. le Président lui répond favorablement.

2. M. F. Barbier souhaiterait obtenir le calendrier de clôture de VT.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, lui répond qu'il est en cours de validation.

M. F. Barbier demande quelle est l'opportunité de la première clôture de VT. Administrativement, les composantes n'arrivent pas à avoir les informations. Cela éviterait beaucoup de travail et ça ne nuirait pas de supprimer cette première clôture.

3. Mme C. Follet évoque le départ à la retraite d'un agent logé à l'ISTV. Elle sait qu'un logement est également vacant à la MSE. Elle demande s'il n'y a plus de volontaires pour occuper ces fonctions.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, lui répond qu'une nouvelle réglementation se met en place. Seule une nécessité de service peut permettre de bénéficier d'un logement de fonction. Or, il y a une inadéquation entre le nombre de logements occupés et celui que nous devrions avoir. Il faudrait désormais une mission de conciergerie pour pouvoir bénéficier d'un logement gratuit. Un tarif de location des logements vacants pourrait être présenté au CA dans le courant de l'année universitaire.

En l'absence d'autres questions diverses, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 17h55.

Etaient présents ou représentés :

Collège A

Mme Follet
MM. Barbier, Défossez, Ezzedine, Markiewicz, Ourak

Collège B

Mme Sforzin
MM. Adam, Birembaux, Cartignies, Jenot, Rouzé et Winter

Collège BIATSS

Mme Vauquier
M. Laurent et Rutkowski

Collège des usagers

Mmes Fauquet et Zineb
MM. Bruhier et Pilniak

Collège des personnalités extérieures

Mme Adam
M. Debacker

Membres de droit MM. Billot, Chabasse et Guidez

Membres invités Mmes Caouder, Hannedouze et Harmand
MM. Artiba, Garnier, Kabila, Vaganay et Varago

Ont donné pouvoir M. Cuminal à M. Ourak
M. Vrancken à Mme Follet

Fait à Valenciennes, le 3 décembre 2014

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK